



MICROFICHE N°

05972

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE  
DOCUMENTATION AGRICOLE  
TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الزراعي  
تونس

F 1

CNDA 5972



E/

AGENCE DE PROMOTION  
DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

APIA

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6

TENU LE 19/1/1984

// -) ROCES ( / ERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6

TENU LE 19/1/1984

du Conseil d'Administration N° 6  
du 19 Janvier 1983

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles s'est réuni le 19 Décembre 1983 à 9 H au siège de l'Agence, sis, au 10, Rue Ibn-El-Jazzar 1002 Tunis-Belvédère.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

- Messieurs : Amor Ben Romdhane : Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles
- Mohamed Boudaya : Directeur Général des Affaires Economiques, Financières et Sociales au Premier Ministère
- Mohsen Boujbel : Directeur de la Planification des Statistiques et des Analyses Economiques au Ministère de l'Agriculture
- Abdelkader Hassani : Directeur de la Production Animale au Ministère de l'Agriculture
- Malek Ben Salah : Directeur de la Production Végétale au Ministère de l'Agriculture
- Mohamed Jerraya : Directeur de l'Assistance aux Petits et Moyens Exploitants au Ministère de l'Agriculture
- Béchir Jédidi : Commissaire Général à la Pêche au Ministère de l'Agriculture
- Ali Chaabouni : Directeur des Industries légères au Ministère de l'Economie Nationale
- Moncef Ben Abdallah: Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements.

- Abdelbaki Bacha : Représentant de l'Union Nationale des Agriculteurs
- Habib Naifer : Représentant le Sous-Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie
- Amor El Ourimi : Représentant le Directeur Général des Impôts au Ministère des Finances
- Naceur Meddeb : Représentant le Directeur Général des Douanes au Ministère des Finances
- Abdallah Mallek : Représentant le Directeur Général du Plan au Ministère du Plan
- Mohamed Bouaziz : Représentant le Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances

Etait absent :

- Monsieur Mustapha Bel Hadj Yahia : Directeur des Autorisations et de la Réglementation du Commerce Extérieur au Ministère de l'Economie Nationale

Etaient également présents :

- M. Mohamed Gharbi : Chargé de Mission au Premier Ministère
- Mokthar Fekih : Contrôleur Financier
- Badr Ben Ammar : Contrôleur Technique
- Habib Bel Hadj Said : Banque Nationale de Développement Agricole
- Ali Chaghal : Banque Nationale de Tunisie
- Mohamed Ayadi : Premier Ministère.

...//...

Slah M'Tibaa : C.N.E.A.

Assistaient également :

NM. Mohamed Jaziri	:	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
Mongi Chehil	:	" "
Abdelmajid Sahnoun	:	" "
Ahmed Bourigua	:	" "
Mongi B. Mabrouk	:	" "
Taieb Tissaoui	:	" "
M'Hamed Jeriji	:	" "

Le quorum étant atteint, Monsieur Ben Romdhane ouvre la séance en évoquant la tenue il y a juste une année de la première réunion du Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles le 19 Janvier 1983, laquelle réunion a été présidée par Monsieur le Premier Ministre Mohamed MZALI. Il a rappelé à cette occasion les directives et orientations formulées par Monsieur le Premier Ministre en mettant en exergue l'intérêt particulier que le Gouvernement porte au développement du secteur agricole et particulièrement la contribution de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles dans ce domaine.

Monsieur Ben Romdhane a d'autre part informé les Membres du Conseil qu'un premier bilan des activités de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles est en élaboration par les services de l'Agence et qu'il leur sera transmis prochainement.

Il a ensuite rappelé l'ordre du jour :

- I- Levée des réserves concernant certains projets examinés lors du Conseil d'Administration n° 5
- II- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration n° 5.

III- Examen de sept (7) demandes d'agrément dont six (6) de la catégorie "B" et une (1) de la catégorie "C".

I- LEVEE DES RESERVES DES PROJETS EXAMINES LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 5 :

Monsieur Amor Ben Romdhane informe les Administrateurs que les services de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles ont consulté les promoteurs des projets qui ont fait l'objet de réserves lors de la dernière réunion du Conseil.

Les Membres du Conseil ont pris connaissance des nouveaux schémas de financement et des pièces justificatives de la levée des réserves.

Ainsi les réserves ont été levées pour les projets suivants :

1°/ Mohamed Ben Béchir Lahbaïel : après discussion du projet avec la Banque Nationale de Tunisie, le père du promoteur a présenté un engagement solidaire avec son fils.

2°/ Jilani Bounaouara : le schéma de financement a été refait en remplaçant le camion par une camionnette.

3°/ Mohamed Mehrez Harmassi : Le schéma de financement a été refait en fonction du redimensionnement du cheptel bovin (10 vaches laitières au lieu de 15).

4°/ Yaïch et Boujbel : le schéma de financement a été refait et la composante menuiserie a été supprimée.

5°/ Lanouchi et Fils : Le schéma de financement a été refait en remplaçant la chambre froide par un tank à lait.

6°/ Mohamed Kastally : le schéma de financement a été arrêté conjointement avec la BNDA comme recommandé par le Conseil n° 5.

7°/ Mohamed Chtourou : le promoteur a remis à l'AFIA une autorisation du Ministère de l'Agriculture pour la création d'une pépinière.

8°/ Bhira Mustapha : Le schéma de financement a été arrêté conjointement avec la BNDA.

9°/ PECTUNES : La Banque Centrale (lettre n° 1097 du 10/1/1984) a signifié à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles son accord ; d'autre part, ce projet ayant bénéficié d'un agrément auparavant, Messieurs Ourimi et Bouaziz ont demandé que sur le certificat d'agrément figure la mention "extension" pour éviter les Cumuls au niveau des avantages déjà perçus.

Les Membres du Conseil ont agréé cette proposition.

## II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Prenant la parole, Monsieur Hadj Saïd a révoqué le problème spécifique aux projets arboricoles pour la période de nonproduction et a souhaité que les autorités compétentes soient saisies de cette question en vue de trouver les solutions adéquates et d'éviter de soulever les mêmes réserves aux différents projets arboricoles examinés par le Conseil d'Administration.

Intervenant à son tour, Monsieur Malek Ben Salah a exprimé ses préoccupations à ce sujet et a suggéré l'examen de projets types en vue de dégager les problèmes de principe qui se posent et de leur trouver des solutions dans le cadre du Conseil.

A ce propos, Monsieur Mtibai a fait remarquer qu'à la demande de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, les projets types sont en cours d'élaboration par le CNEA mais qu'ils constituent un danger, vu que certains promoteurs ou Bureaux d'Etudes risquent de reprendre ces projets en changeant les chiffres sans tenir compte des spécificités de chaque exploitation.

Monsieur Ben Romdhane intervient pour préciser que l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles saisira officiellement les autorités compétentes du problème des projets arboricoles pour la phase de non production en vue de prendre les mesures appropriées pour ne pas bloquer ce type de projets.

Monsieur Hadj Said a ensuite évoqué le problème de la parution des circulaires fixant les modalités d'octroi des avantages financiers de la loi n° 82/67 et a souhaité que l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles ne délivre plus de certificat d'agrément tant que les circulaires en question ne sont pas signées.

Monsieur Ben Romdhane a informé le Conseil que ces circulaires sont à l'étude au Ministère des Finances depuis plus d'un mois ; les Membres du Conseil ont alors demandé aux Représentants du Ministère des Finances de suivre les circulaires et d'accélérer leur promulgation.

III- AGREMENTS :

Le Conseil est ensuite passé à l'examen des demandes d'agrément.

PROJET 1-B :

Le projet d'élevage de Afif Ben Cheikh situé dans le Gouvernorat de Nabeul.

Le projet vise la mise en place d'une unité d'élevage intensif composée de 25 vaches laitières et de 10 taurillons pour l'engraissement à partir de veaux, assurant ainsi la production annuelle de 100 000 litres de lait et de 6 750 kg de viande.

Le projet dont le coût global est de 66 308 Dinars nécessite :

- La construction d'une étable de 180 m<sup>2</sup> pour un montant de 6.300 Dinars
- La construction d'un magasin de 90 m<sup>2</sup> pour un montant de 3.294 Dinars
- L'aménagement d'une étable existante de 40 m<sup>2</sup> pour 500 Dinars
- La réalisation d'un second puits d'un débit de 4l/s (1g/l de salinité) pour un montant de 3.750 Dinars.
- La réalisation de brise vent sur 5 000 m pour 2.500 Dinars et l'acquisition de 25 vaches pour 20 000 Dinars.
- Achat de matériel et équipement agricole pour 24.482 Dinars qui se décompose en :
  - Tracteur 4 RM de 48 CV pour :..... 7 850 D
  - Charrues à 3 socs pour :..... 480 D
  - Cultivateur à 9 dents pour :..... 480 D

Râteau faneur pour .....	700 D
-Motoculteur avec faucheuse:.....	1 050 D
-Semi-remorque :.....	1 200 D
-Machine à traire :.....	956 D
-Abreuvoirs :.....	216 D
-Groupe motopompe :.....	1 950 D
-600 tubes d'irrigation :.....	2 100 D
-Camionnette d'une tonne :.....	7 500 D

Les principales productions escomptées en année de croisière sont :

- 100 000 litres de lait pour une valeur de 20 000
- 6 975 kg de viande (dont 2 475 kg de viande de réforme et 4 500 kg de viande d'engraissement) pour une valeur de 6.930 Dinars.
- 30 quintaux de blé pour 420 Dinars
- 5 velles pour une valeur de 625 Dinars.

La valeur globale de ces productions est de 27.975 Dinars.

SCHEMA DE FINANCEMENT PROPOSE PAR L'APIA :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement	.....7.....	Capital propre	.....3.828.....	.....4,3.....
Énergie civil, brise vents	..10.096..	Dotation remboursable	.....11.515.....	.....12,4.....
Plantations	...2.500..	Subvention	.....5.291.....	.....8,3.....
Aménagements(puits d'eau)	...1.750..	Subvention étude	.....656.....	.....1.....
Équipements	..14.982..	Crédit à long terme	.....11.251.....	.....12.....
Matériel roulant	...2.500..	Crédit à moyen terme	...30.837.....	46,3.....
Leptel	..20.000..	Crédit à court terme	.....1.328.....	.....5.....
Frais d'approche et divers (étude)	.....656..			
Fonds de roulement	...4.826..			
<b>TOTAL</b>	<b>..66.308..</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>....66.308....</b>	<b>...100....</b>

Remarques concernant le schéma de financement :

a- Frais d'approche et divers :

Seulement les frais d'étude qui s'élèvent à 656 Dinars.

b- Fonds de roulement :

Le fonds de roulement a été calculé sur la base suivante :

- Tous les frais liés aux cultures de la première année qui sont estimés à 2.126 Dinars.
- Les frais liés à l'élevage pour une durée de 4 mois.
- Frais fixes pour une durée de 4 mois estimés à 2.120 Dinars.

Ce projet a un taux de rentabilité interne après financement de 37 % et prévoit la création de 4 emplois permanents.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur Malek Ben Salah a souhaité avoir une copie de l'étude complète ainsi que l'avis de la DRES concernant la nature du sol. Il estime d'autre part que le TRI est très élevé, que le prix du tracteur est surestimé et que le fonds de roulement est insuffisant.

Quant à Monsieur Mohsen Boujbel, il s'est demandé si on peut accorder les avantages de jeunes agriculteurs à ce promoteur qui est comptable de profession.

Monsieur Ali Chaghal recommande aux services de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles de visiter l'exploitation du promoteur pour constater sur place les aspects techniques relatifs à l'eau et au sol, d'autre part, il s'est interrogé sur l'opportunité de doter les petites exploitations d'un matériel agricole complet. Il souhaite enfin que dans l'analyse financière des projet on tienne compte de la situation actuelle de l'exploitation.

Monsieur Abdelkader Hassani a fait remarquer que la Direction de la Production Animale a examiné ce dossier et qu'elle lui accorde un avis favorable.

Monsieur Abdalbaki Bacha estime que les projets doivent avoir une certaine autonomie et doivent disposer de leur matériel agricole.

Monsieur Mtibaa recommande de tenir compte de la situation actuelle et de raisonner sur le résultat additionnel pour ne pas avoir des TRI sur-évalués.

Monsieur Jarraya estime qu'il faut revoir le calcul de la subvention avec les services de crédits de la D/APME.

Monsieur Amor Ben Romdhane a fait remarquer qu'il n'est pas opportun de fournir à toutes les Directions Techniques le dossier complet du projet surtout que l'étude est généralement reprise en totalité par les services de l'Agence.

Le Conseil décide de surseoir à l'agrément de ce projet en vue :

- d'entreprendre une visite sur l'exploitation ;
- d'avoir l'avis de la DRES et de lui appliquer le barème FOSDA.

PROJET 2-B :

1- PRESENTATION DU PROJET :

Projet d'élevage de Salah Kachouti situé dans la Délégation de Jedeida, Gouvernorat de l'Ariana sur une superficie totale de 25 ha dont 10 ha en propriété et 15 ha en location (15 ha irrigués et 10 ha en sec).

Le projet concerne la création d'une unité d'élevage bovin de 30 vaches laitières et l'intensification de productions fourragères par l'utilisation des espèces très productives et les techniques modernes de production.

Ce projet dont le coût global s'élève à 50.479 Dinars nécessite :

- La construction d'une étable de 180 m<sup>2</sup> pour un montant de 6.300 Dinars
- La construction d'un magasin de stockage de 50 m<sup>2</sup> pour un montant de 2.000 Dinars
- La construction d'un box pour jeunes bovins de 50 m<sup>2</sup> pour un montant de 1.750 Dinars
- L'acquisition de 30 vaches pie noire pour une valeur de 24.600 Dinars.
- L'achat de matériel et équipement agricole pour un montant de 10.229 Dinars qui se décomposent ainsi :
  - 1 tracteur Kubota de 30 CV pour :..... 4 980 D
  - 1 rotavator pour :..... 760 D
  - Motofaucheuse pour :..... 980 D
  - Remorque pour :..... 956 D
  - Machine à traire pour :..... 956 D
  - 15 bidons à lait pour :..... 956 D

Les principales productions annuelles escomptées en année de croisière sont :

- 126 000 l de lait pour une valeur de 25 200 Dinars
  - 12 veaux de 1 mois pour une valeur de 1 848 Dinars
  - 6 veaux femelles de six mois pour une valeur de 1 620
  - 3 300 kg de viande de réforme pour une valeur de 2 970 Dinars
  - 100 qx de blé pour une valeur de 1.400 Dinars.
- La valeur globale de ces productions est de 33.038 D

SCHEMA DE FINANCEMENT PROPOSE PAR L'APIA :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement	.....	Capital propre	...1.827..	..3,62.
Travaux Civils	.10.050.	Dotation remboursable	...7.317..	.16,65.
Dotations	.....	Subvention	...6.047..	.11,98
Aménagements	.....	Subvention étude	.....	.....
Équipements	.10.229.	Crédit à long terme	...7.035..	.13,96.
	.....	Crédit à moyen terme	..26.340..	.48,2..
Matériel roulant	.....	Crédit à court terme	...3.920..	..7,78.
Équipement	.26.600.	Autres crédits	.....	.....
Frais d'approche et divers	.....			
Fonds de roulement	..5.600..	.....	.....	.....
		.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	<b>50.479..</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.479..</b>	<b>100..</b>

Remarques concernant le schéma de financement :

a- Frais d'approche et divers :

Le promoteur n'a pas présenté de facture pour les frais d'études.

b- Fonds de roulement :

Le fonds de roulement représente :

1/2 des charges de la production végétale qui sont estimées à 3.300 Dinars

1/3 des charges de la production animale (concentré et produits vétérinaires) qui sont estimées à 900 Dinars.

1/3 des charges de la main d'œuvre (1 000 Dinars)

1/3 des charges de carburants et lubrifiants qui sont estimées à 400 Dinars.

Ce projet a un taux de rentabilité interne de 52 % et prévoit la création de 3 emplois permanents

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur Mohamed Jerraya s'interroge sur les critères adoptés pour classer ce projet dans la catégorie "B" surtout qu'il a 10 ha en irrigué alors qu'il lui suffit d'avoir 5 ha de cultures maraichères pour être dans la catégorie "C".

Monsieur Mongi Chebil a précisé que le projet prévoit la création d'une unité d'élevage avec des cultures fourragères assolées, la superficie allouée au projet étant inférieure à 60 ha, le montant total de l'investissement étant inférieur à 100 000 Dinars le projet est classé à la catégorie "B".

Monsieur Habib Bel Hadj Said intervient pour préciser qu'il est nécessaire de visiter l'exploitation avant de faire examiner les projets par le Conseil d'Administration.

Monsieur Chaghal intervient pour dire que les contrats de location constituent souvent un moyen détourné pour obtenir des crédits bancaires par des personnes endettées. Il propose de redimensionner le projet en fonction de la superficie en propriété et d'éliminer la location.

Monsieur Hassani a fait remarquer que sur le plan technique le projet ne pose pas de problème.

Monsieur Mohsen Boujbel suggère de saisir le Ministère de l'Agriculture en vue d'étudier la possibilité d'améliorer le système de location pour le rendre plus encourageant pour les investissements agricoles.

Monsieur Habib Bel Hadj Said déclare qu'il est d'accord avec Monsieur Boujbel. Cependant, il recommande aux services de l'Agence de prendre des précautions et d'éviter que la location des terres agricoles ne devienne un moyen détourné d'obtention des crédits ; il suggère que les contrats de location soient établis sur une longue durée et enregistrés.

Dans le même contexte, Monsieur Mohamed Charbi intervient pour préciser que la règle des 3-6-9 est une habitude alors que le code des droits réels prévoit des locations pour une durée plus longue (40 ans), il faudrait donc motiver les promoteurs ne possédant pas de terres agricoles à louer sur une longue durée et essayer d'avoir des garanties suffisantes pour les projets et les institutions financières. D'autre part, pour ce cas précis, il suggère de demander l'avis de l'OMVVM sur la qualité du sol et l'opportunité du projet vu que l'exploitation se situe dans le périmètre irrigué de la Medjerda ;

il estime en outre que les CRDA doivent être consultés dans la réalisation des projets intégrés présentés à l'APIA surtout que l'Agence ne dispose pas encore de représentations régionales.

Monsieur Boudaya suggère que tous les éléments techniques figurent sur la fiche de projet et que les bureaux d'études doivent se déplacer sur place afin que les études qu'ils présentent soient complètes et fiables.

Monsieur Mtibaa estime que les CRDA doivent formuler un avis technique sur les projets présentés à l'APIA.

Monsieur Moncef Ben Abdallah fait remarquer que l'APIA étant appelée à promouvoir le développement intégré de l'agriculture, les services régionaux doivent être mis à contribution au même titre que les Directions Techniques du Ministère de l'Agriculture.

Monsieur Mongi Chebil déclare que les projets présentés sont en majorité faits par des bureaux d'études et que les informations existent mais restent à vérifier.

Monsieur Malek Ben Salah suggère que l'APIA visite les exploitations avec les CRDA.

Monsieur Ben Romdhane intervient pour préciser que les moyens dont dispose actuellement l'APIA ne lui permettent pas de faire les enquêtes elle-même surtout que le nombre de dossiers qui lui sont présentés est important et il le sera encore plus dans les prochains jours.

Il ajoute qu'il va étudier les modalités de collaboration avec les CRDA pour aplanir cette difficulté tout en signalant que Monsieur le Ministre de l'Agriculture a déjà adressé au CRDA une note les invitant à collaborer efficacement avec l'APIA.

Monsieur Chaghal évoque un principe suivi par la BNT qui consiste à ne pas accorder de crédits à une exploitation endettées. Et c'est le cas de ce projet.

Il a été en définitive décidé de surseoir à l'agrément de ce projet en attendant :

- d'avoir l'avis du CRDA ;
- d'inviter le promoteur, son père et la BNT à trouver une solution au financement du projet.

PROJET 3-B :

1- PRESENTATION DU PROJET :

Création d'une unité d'élevage cunicole de 200 reproducteurs dans la délégation de Grombalia (Gouvernorat de Nabeul) sur une superficie de 1,2 ha par Ali Mohamed Ali, (ouvrier rentré définitivement de l'étranger).

Le projet dont le coût global est de 41.181 Dinars nécessite:

- La construction de logement pour les lapins de 500 m pour :..... 17.500 D
- La construction de chateau d'eau pour :..... 1.300 D
- L'acquisition de 20 lapins et de 200 lapines pour un montant de :..... 2.240 D
- L'achat de matériel et équipement pour un montant de 15.676 Dinars qui se décompose comme suit :
  - 200 cages en file Deek pour maternité pour un montant de :..... 3.200 D

././.

- 8 têtes de lignes pour un montant de :..... 128 Dinars
- 1 groupe électrogène pour un montant de :.....1 500 Dinars
- 1 groupe électropompe pour un montant de :..... 468 Dinars
- 1 camion 9 CV acquis pour un montant de :.....5 940 Dinars

Les principales productions annuelles escomptées en année de croisière sont :

- 19 000 kg de viande de lapereaux pour une valeur de 26 600 Dinars
- 330 kg de viande de lapines reformées (3 kg) pour une valeur de 330 Dinars.

SCHEMA DE FINANCEMENT PROPOSE PAR L'APIA :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	I
Travaux d'établissement	.....	Capital propre	..37.930..	.92....
Travaux Génie-Civil	.18.800..	Dotation remboursable	.....	.....
Plantations	.....	Subvention	...3.251..	..8....
Aménagements	.....	Subvention étude	.....	.....
Équipements	.9.736...	Crédit à long terme	.....	.....
Matériel roulant	.5.940...	Crédit à moyen terme	.....	.....
Équipement	.2.240...	Crédit à court terme	.....	.....
Frais d'approche et divers	.....	Autres crédits	.....	.....
Fonds de roulement	.4.465...	.....	.....	.....
		.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	<b>41 181</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 181</b>	<b>100</b>

Remarques concernant le schéma de financement :

a- Frais d'approche et divers :

L'étude ne prévoit pas de frais d'approche en plus le promoteur n'a pas apporté de facture pour la réalisation de l'étude.

b- Fonds de roulement :

Le Promoteur envisage de réaliser son projet par ses fonds propres.

Ce projet qui sera réalisé sans recours au crédit bancaire à un taux de rentabilité interne de 37 % et prévoit la création de 3 emplois permanents.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Il a été décidé d'accorder l'accrément à ce projet tout en précisant que l'importation de matériel doit être réalisée sans paiement. Monsieur Hassani fait remarquer que l'étude sectorielle sur la cuniculiculture est prête et qu'elle sera transmise prochainement à l'APIA qui se chargera de la distribuer aux Membres du Conseil.

PROJET 4-B :

1- PRESENTATION DU PROJET :

Création d'une unité comprenant : 20 vaches laitières/ une bergerie de 150 brebis/ de grandes cultures en sec (54 ha) et des cultures fourragères en irrigué (5 ha)/ sur une superficie de 59 ha appartenant à Mohamed Taieb Ben Amor située dans la Délégation de Siliana.

Le projet dont le coût global s'élève à 70 054 ha nécessite :

-La construction d'une étable de 20 vaches d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> pour un montant de 4200D et d'une bergerie de 180 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 000 Dinars.

-Création de points d'eau d'un débit de 5 l/s (2 g/l de salinité) pour un coût de 2 500 Dinars.

-L'acquisition de 20 vaches pie noire pour une valeur de 15 600 Dinars ; 7 brebis et 150 brebis pour un montant de 10 415 Dinars.

-L'achat de matériel et équipement pour une valeur de 26 839 Dinars qui se décomposent ainsi :

-Un tracteur de 75 CV :.....	8.000 Dinars
-Une charrue à socs :.....	980 Dinars
-1 remorque : .....	1 350 Dinars
-1 cover crop; .....	1 730 Dinars
-20 abreuvoirs :.....	300 Dinars
-30 mangeoires:.....	1 350 Dinars
-1 citerne fixe de 3 000 l :.....	650 Dinars
-1 citerne trainée de 3 000 l :.....	804 Dinars
-1 machine à traire et bidon à lait de sol :.....	590 Dinars
-500 tubes d'irrigation :.....	2 115 Dinars
-1 groupe motopompe avec accessoires :..	2.025 Dinars
-1 groupe électrogène :.....	980 Dinars
-1 camionnette ISUZU :.....	5 965 Dinars

Les principales productions annuelles escomptées en année de croisière sont :

././.

- 84 000 Litres de lait pour une valeur de 16 800 Dinars
- 30 tonnes d'orge pour une valeur de 3 000 Dinars
- 225 kg de laine pour une valeur de 270 Dinars

Viande bovine { 2 200 kg de viande de réforme pour une valeur de 1 980 D  
 { 680 kg de viande pour une valeur de 1 836 Dinars

Viande ovine { 5 750 kg de viande pour une valeur de 8 640 Dinars  
 { 1 440 kg de viande de réforme pour une valeur de 1 440 D

La valeur globale des productions est de 33.966 Dinars.

SCHEMA DE FINANCEMENT PROPOSE PAR L'APIA :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Coûts d'établissement	.....	Capital propre	...2.847...	4,26..
Travaux civils	...9.200..	Dotation remboursable	..11.388...	17,05..
Plantations	.....	Subvention	...6.365...	9,50..
Engagements (création puits eau)	...2.500...	Subvention étude	.....	.....
Équipements	..70.874...	Crédit à long terme	...8.065...	12,07..
Matériel roulant	...5.965...	Crédit à moyen terme	..34.309...	51,36..
Équipement	..22.775...	Crédit à court terme	...3.850...	5,76..
Coûts d'approche et divers	.....	.....	.....	.....
Coûts de roulement	...5.500...	.....	.....	.....
<b>TOTAL :</b>	<b>66.804</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>66.804</b>	<b>100</b>

Remarques concernant le schéma de financement :

a- Frais d'approche et divers :

L'étude du projet ne prévoit pas de frais d'approche et divers.

En plus, le promoteur n'a pas présenté une facture pour la réalisation de l'étude.

b- Fonds de roulement :

Pour la réalisation du projet, le promoteur aura besoin d'un fonds de roulement de 5.550 Dinars répartis comme suit :

-La première année 2 000 Dinars

-La deuxième année 3.550 Dinars

Le projet a un taux de rentabilité interne après financement de 44,6 % et prévoit la création de 3 emplois permanents.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur Badr Ben Ammar s'est interrogé sur la situation actuelle de l'exploitation et estime que les rendements des céréales sont surestimés.

Monsieur Chebil fait remarquer que la situation actuelle est consignée dans l'étude et que le promoteur n'a ni un matériel agricole ni un cheptel; pour ce qui est des rendements, il s'agit de l'année de croisière et c'est un minimum pour la région considérée.

Monsieur Chaghal fait remarquer que ce promoteur a des impayés et que d'autre part, il faudrait éviter que les cultures fourragères supplantent les céréales (tel que blé) qui constituent une matière stratégique pour le pays.

Monsieur Chebil informe les Membres du Conseil que les

céréales ne sont pas éliminées et qu'il y aura seulement un assolement fourrages-céréales permettant d'éviter le système de la jachère.

Monsieur Hassani propose de réduire l'effectif des ovins à 100 brebis et s'interroge sur la maîtrise des techniques de production fourragère par le promoteur.

Monsieur Boujbel appelle à une assistance technique de la part des CRDA pour créer les conditions de réussite à tous les projets agréés par l'APIA.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve :

- de réduire le cheptel ovin à 100 brebis
- de revoir l'endettement du promoteur avec la BNT.

PROJET 5-B :

1- PRESENTATION DU PROJET :

Création d'une unité d'élevage de 20 vaches laitières et intensification de cultures sur 11ha en irrigué (dont 5 ha en propriété et 6 ha en location) dans la Délégation de Tébourba Gouvernorat de l'Ariana!.

Ce projet présenté par Mme Khédiya Ben Ahmed Dridi, a un coût global de 38 920 Dinars et nécessite les opérations suivantes :

- La construction d'une étable de 160 m<sup>2</sup> pour un coût de 5 600 Dinars.
- La construction d'un magasin de 30 m<sup>2</sup> pour un coût de 1 200 Dinars.

-L'acquisition de 20 génisses pleines pour une valeur de 15 600 Dinars

-L'achat de matériel et équipement agricole pour un montant de 11 713 Dinars qui se décompose ainsi :

-1 tracteur Kubota de 30 CV.....	4 587 D
-1 Charrue à 3 socs .....	480 D
-1 Remorque de 3 tonnes.....	1 193 D
-1 Rotavator.....	760 D
-1 Faucheuse.....	592 D
-1 Offset.....	690 D
- 150 Tubes d'irrigation.....	598 D
-1 Machine à traire.....	856 D
-15 Abreuvoirs automatiques.....	202 D
-15 Bidons à lait de 20 litres chacun.....	463 D
-1 Pèse lait de 50 kg.....	90 D
-5 Sceaux biberons.....	1 000 D
-Divers petits équipements.....	1 000 D

Les principales productions annuelles escomptées en année de croisière sont :

- 84 000 l de lait pour une valeur de 16 800 Dinars
- 840 kg de viande pour une valeur de 1 848 D
- 2 200 kg de viande de réforme pour une valeur de 1 980 Dinars

La valeur globale des productions est de 20 628 D

Le projet a un taux de rentabilité interne après financement de 32 % et prévoit la création de 3 emplois permanents.

- 200 ruches à cadres mobiles :..... 6 792 D
- Divers matériel d'élevage apicole :..... 298 D
- 1 camionnette :..... 5 800 D

Les principales productions annuelles escomptées en année de croisière sont :

- 180 qx d'orge pour une valeur de :..... 1 620 D
- 16 tonnes de pommes pour une valeur de:..... 4 800 D
- 20 tonnes de pêches pour une valeur de :..... 5 000 D
- 40 000 litres de lait pour une valeur de :..... 8 000 D
- 1 000 kg de viande de réforme pour une valeur de: 600 D
- 1 600 kg de viande engraissement pour une valeur de :..... 1 440 D
- 3 000 kg de miel pour une valeur de :..... 10 500 D
- 100 kg de cire gaufrée pour une valeur de :..... 250 D

En outre, il va louer son tracteur pour 2 750 Dinars et vendre 3 génisses pour un montant de 750 Dinars.

SCHEMA DE FINANCEMENT PROPOSE PAR L'APIA :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Travaux d'établissement	.....	Capital propre	7.184	18,46
Travaux Civils	6.800	Dotations remboursables	4.522	11,62
Plantations	.....	Subvention	.....	.....
Anéagements	.....	Subvention étude	.....	.....
Equipements	11.704	Crédit à long terme	4.760	12,23
Matériel roulant	.....	Crédit à moyen terme	19.083	49,03
Travaux de matériel	15.600	Crédit à court terme	3.371	8,66
Travaux d'approche et divers	.....	Autres crédits	.....	.....
Fonds de roulement	4.816			
<b>TOTAL.....</b>	<b>38.920</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>38.920</b>	<b>100</b>

Remarques concernant le schéma de financement :

a- Frais d'approche et divers :

L'étude présentée ne prévoit pas de frais d'approche et divers; pour ce qui est des frais d'études le promoteur n'a présente une facture.

b- Fonds de roulement :

Le fonds de roulement pour ce projet a été calculé comme suit :

-50 % des charges de la production végétale de la 1ère année qui sont estimées à 1 734 Dinars.

-1/3 des charges de la production animale qui sont estimées à 1 480 Dinars.

-1/3 des charges salariales, carburant et lubrifiant qui sont estimées à 1 602 Dinars.

Le projet a un taux de rentabilité interne après financement de 48,35 % et prévoit la création de 3 emplois permanents.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Il a été décidé de surseoir à l'agrément de ce projet en attendant :

- de revoir le problème de la location de la terre agricole
- d'avoir l'avis du CRDA
- de revoir l'endettement du promoteur auprès de la BNT

PROJET 6-B :

I- PRESENTATION DU PROJET :

Projet intégré sur une exploitation de 27 ha (dont 20 ha en location) situé dans le Gouvernorat du Kef comprenant :

- 20 ha d'assolement orge vesce-avoine
- 3 ha de cultures fourragères irriguées
- 4 ha de plantations fruitières irriguée
- Elevage de 10 vaches laitières et 200 colonies d'abeilles.

Ce projet présenté par Kamel Ayari, jeune promoteur, a un coût global de 54 637 Dinars et nécessite les opérations suivantes :

- La construction d'une étable et annexes de 95 m<sup>2</sup>  
pour un coût de :..... 3 838 D
  - La création d'un puits de surface de 5 l/s  
(1,7 g de salinité) pour un coût de :..... 5 100 D
  - La plantation de 2 ha de pommiers et de 2 ha de pechers  
pour un coût de :..... 5 200 D
  - L'acquisition de 200 colonies pour un montant de 3 700 D
  - L'achat de matériel et équipement pour un  
montant de :..... 23 533 D
- qui se décompose ainsi :

- Minitracteur de 30 CV :..... 4 587 D
- 1 charrue tri-soc :..... 640 D
- L'équipement du puits (motopompe et  
tuyauterie):..... 2 754 D
- 1 semi-remorque à benne basculante :..... 1 482 D
- 1 machine à traire et 5 bidons de 40 l :..... 1 180 D

SCHEMA DE FINANCEMENT PROPOSE PAR L'APIA :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement	.....	Capital propre	....2.404....	6,4....
Cénie civil	..3.833....	Dotation remboursable	....9.620...	17,6....
Plantations	..5.200....	Subvention	....5.924....	10,87...
Equipements agricoles et élevage	..17.733....	Subvention étude	.....587...	1,07...
Matériel roulant (camionnette)	..5.800....	Crédit à long terme	....8.351...	15,3....
Cheptel bovin et ovicole	..11.900....	Crédit à moyen terme	...24.853...	45,8...
Frais d'approche et divers+Frais d'étude.	..1.905....	Crédit à court terme	....2.898...	5,30..
Fonds de roulement	..3.166....			
Création puits	..5.100....			
<b>TOTAL :</b>	<b>54 637</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 637</b>	<b>100 %</b>

Remarques concernant le schéma de financement :a- Frais d'approche et divers :

Ils comprennent les frais d'étude (587 D) et des frais divers (1 318 Dinars).

b- Fonds de roulement :

<u>1ère année</u> : 6 mois de production	= 1 580 Dinars
Frais divers	= 1 318 Dinars
	<u>2 898 Dinars</u>

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur Malek Ben Salah fait remarquer qu'il faut avoir une analyse du sol pour la composante arboriculture.

Monsieur Hassani fait remarquer que sur le plan technique le projet est faisable.

Monsieur Mongi Chebil déclare que la DRES a donné un avis favorable.

Monsieur Chaghal estime que le projet comporte trop de composantes (élevage, arboriculture et apiculture) dans lesquelles le promoteur n'a pas la technicité suffisante.

Monsieur Jarraya recommande que l'APIA entreprenne une enquête sur la solvabilité des promoteurs agricoles avant de présenter le projet pour agrément.

Monsieur Bacha estime que les impayés ne constituent pas une base pour juger la solvabilité du promoteur agricole mais il est toujours utile de faire cette enquête.

Monsieur Hadj Saïd suggère de tenir compte dans l'évaluation financière des projets, de la dette du promoteur.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous-réserve de revoir sa dette auprès de la BNT.

PROJET 1-C :

I- PRESENTATION DU PROJET : (SOPNORD)

S'agissant d'un projet qui a été examiné lors du Conseil d'Administration n° 5 Monsieur Chebil a rappelé que les remarques du Conseil n° 5 ont été revues par une commission composée de l'APIA ; la BNDA, le Bureau d'Etudes, le CGP et le promoteur, lors de 3 réunions. Ces remarques sont relatives à :

././.

- L'opportunité de l'acquisition d'un chalutier de 44 m
- Le prix du poisson
- La production
- Les charges d'exploitation.

Lors de ces réunions, il s'est dégagé le fait qu'il est profitable d'entreprendre une telle expérience. Pour ce qui est de la production elle a été ramenée à 1 200 T / an et quant au prix, il a été fixé à 400 D / T.

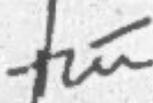
Monsieur Hadj Said fait remarquer que le promoteur n'est pas encore fixé sur le type de pêche qu'il va entreprendre (hauturière ou pélagique) et que la BNDA est disposée à financer ce projet s'il est retenu que le promoteur utilise son chalutier pour la pêche hauturière ou comme thonnier pour rentabiliser l'investissement.

Monsieur Béchir Jédidi fait remarquer qu'un élément plaide en faveur de ce projet c'est la possibilité de congeler le poisson et de l'exporter à des prix intéressants.

Il a été décidé de convoquer le promoteur et de lui faire part des propositions du Conseil d'Administration et de présenter au prochain Conseil une étude de rentabilité pour chaque type de pêche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12H 40.

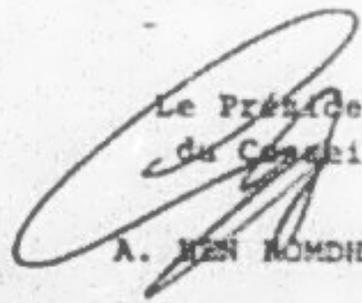
Le secrétaire

  
H. JAZIRI

L'administrateur

  
H. JARRATA

Le Président  
du Conseil

  
A. BEN ROMDHANE

**FIN**

**31**

**VUES**